

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Le trouble du jeu vidéo est enfin reconnu

A 8

CAHIER  
**2**

## CULTURE

L'installation bidons de l'artiste Christo à Londres

B 7



## Migrants: Trump justifie sa politique



Donald Trump s'est invité lundi dans la crise politique en Allemagne, brandissant le spectre d'une immigration hors de contrôle en Europe pour justifier sa politique d'extrême fermeté aux frontières américaines, où quelque 2000 enfants migrants ont déjà été séparés de leurs parents.

JOHN MOORE / GETTY IMAGES / AGENCE FRANCE-PRESSE

### III ATTENTAT DE QUÉBEC

## Bissonnette est réhabilitable, plaident ses défenseurs

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les avocats qui défendent Alexandre Bissonnette estiment que son profil ne correspond pas à ce que le gouvernement du Canada avait en tête quand il a décidé en 2010 de permettre aux tribunaux de condamner des meurtriers à des peines cumulatives de 25 ans par vie enlevée.

« On fait référence à des gens sans re-

mords, à des tueurs en série sans remords », a dit lundi M<sup>e</sup> Charles-Olivier Gosselin dans sa plaidoirie sur la peine au palais de justice de Québec. « L'intention du législateur, a-t-il ajouté, était de viser des gens qui ne sont pas réhabilitables. »

La décision de modifier le Code criminel a été prise en 2010 sous le gouvernement de Stephen Harper. Depuis son entrée en vigueur, la plus longue sentence cumulée à avoir été imposée est de 75 ans (pour le meurtre de trois poli-

ciers à Moncton par Justin Bourque).

Or, les avocats d'Alexandre Bissonnette estiment que son cas est « différent » de celui de Justin Bourque parce qu'il s'est livré à la justice très rapidement alors que Bourque a été arrêté 28 heures après le début de la tuerie

Les deux hommes ont en outre des profils différents, a fait valoir M<sup>e</sup> Jean-Claude Gingras de l'équipe de M<sup>e</sup> Gosselin. Bourque était « un individu qui

VOIR PAGE A 5 : ATTENTAT

### III DROGUE

## Injection supervisée : une barrière tombe

À Montréal, les usagers pourront demander à un ami de leur faire l'injection

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT  
LE DEVOIR

Après un an d'activité, les services d'injection supervisée (SIS) de Montréal souhaitent abattre les contraintes qui découragent des usagers de drogues de les fréquenter. Santé Canada vient d'autoriser l'injection par un pair, demande qui était récurrente. La possibilité de tester sur place sa drogue pour détecter la présence de fentanyl sera aussi offerte sous peu. Santé Canada a d'ailleurs renouvelé les permis des SIS pour les trois années à venir.

L'impossibilité de fréquenter les SIS accompagné d'un tiers qui pourrait procéder à l'injection était une « barrière assez importante à l'accès aux services », a expliqué la directrice générale de Cactus Montréal, Sandhia Vadlamudy, en conférence de presse lundi. La santé publique dressait le bilan d'un an d'activité des SIS Montréal, qui comptent trois sites fixes et un site mobile.

Santé Canada a autorisé un projet pilote de six mois pour l'injection par un pair. Montréal compte parmi les six sites canadiens, sur une trentaine, à tester cette formule. « Ce ne sera pas du personnel qui procédera aux injections », a bien expliqué M<sup>me</sup> Vadlamudy. Par exemple, certains usagers consomment en couple et préfèrent que l'injection soit faite par leur partenaire.

La détection de fentanyl à l'aide de bandelettes sera aussi disponible d'ici quelques semaines, a confirmé la D<sup>re</sup> Carole Morissette, de la direction de la santé publique de Montréal. Une étude de faisabilité sera aussi conduite pour évaluer la possibilité d'utiliser un appareil portable plus précis encore.

VOIR PAGE A 2 : DROGUE



### INDEX

Avis légaux..... B4  
Décès..... A4  
Éditorial..... A6  
Grille TV..... B7  
Idées..... A7  
Météo..... B2  
Mots croisés..... B2  
Petites annonces..... A4  
Sports..... B6  
Sudoku..... B2

### III DANEMARK

## Une blessure toujours ouverte

Treize ans plus tard, que reste-t-il de l'épisode des caricatures danoises qui ont enflammé l'islam ?

**Au moment où l'Italie refuse à un bateau chargé de migrants d'accoster, l'immigration déchire l'Europe tout entière. Le Devoir est allé voir où en était ce débat au Danemark, l'un des tout premiers pays européens à s'interroger sur l'immigration massive. Dernier article d'une série de trois.**

CHRISTIAN RIOUX  
À COPENHAGUE  
LE DEVOIR

Ce n'est pas d'hier que le Danemark chérit les ca-

ricatures. Pour fêter le centenaire de l'installation du Parlement dans le somptueux château de Christiansborg, à Copenhague, on a choisi de déployer sur son parvis une exposition de caricatures politiques. Parmi la centaine de dessins, un seul évoque le célèbre épisode des caricatures de Mahomet qui ébranla le pays et le monde en 2005. Signe que le sujet est encore sensible, treize ans plus tard, le dessin effleure à peine le sujet en représentant le président de l'époque en homme de Cro-Magnon tentant de s'expliquer avec un musulman.

Treize ans plus tard, le Danemark est toujours l'une des cibles favorites des fatwas de toutes

VOIR PAGE A 4 : CARICATURES



La caricature avait été reproduite par plusieurs journaux. SCANPIX AGENCE FRANCE-PRESSE



## EN BREF

**Cannabis : la balle dans le camp du Sénat**

OTTAWA — Le ping-pong législatif est lancé. La Chambre des communes a renvoyé son projet de loi sur la légalisation du cannabis au Sénat. Le C-45, dépourvu des amendements dont ne voulait pas le gouvernement Trudeau, a été approuvé à 205 voix contre 82. Les libéraux et les néodémocrates l'ont appuyé. Les conservateurs et les élus du Bloc québécois et de Québec debout s'y sont opposés. Exit, donc, l'autorisation pour les provinces d'interdire la culture à domicile, tout comme l'interdiction d'afficher les logos de producteurs de cannabis sur des t-shirts. Les sénateurs devront maintenant décider s'ils acceptent ou non la nouvelle version du C-45. Un second ping-pong législatif a en outre été lancé sur le projet de loi sur les facultés affaiblies. Le gouvernement a confirmé qu'il rejetait, là encore, les amendements du Sénat — notamment celui qui retirait les alcootests aléatoires du C-46. Les libéraux tiennent à cette mesure, mais certains sénateurs craignent qu'elle mène à des contestations constitutionnelles et à du profilage racial.

Le Devoir

**Morneau blanchi**

Le ministre des Finances Bill Morneau est blanchi par le commissaire à l'éthique et aux conflits d'intérêts, Mario Dion. Il n'a pas contrevenu à la Loi sur les conflits d'intérêts en parrainant le projet de loi C-27 permettant la création de régimes de pension à prestations cibles, un changement législatif dont son entreprise familiale est susceptible de bénéficier. La Loi stipule qu'on ne peut considérer une décision comme favorisant un intérêt personnel si elle est « de portée générale » ou si elle affecte une vaste catégorie de personnes dont fait partie le titulaire de charge publique. Le commissaire a statué que c'était le cas en l'espèce. Le NPD, qui avait porté plainte, estime au contraire que seulement deux sociétés autres que Morneau Shepell pourraient tirer profit de C-27. Le NPD demande donc que la Loi soit revue pour rehausser le critère. La création de régimes de pension à prestations cibles est une idée mise de l'avant d'abord par les conservateurs en 2014. Quatre provinces ont fait le même changement et le Québec l'a permis pour le secteur des pâtes et papiers.

Le Devoir

# Chicoutimi-Le Fjord vire au bleu

**HÉLÈNE BUZZETTI**  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Justin Trudeau en développera-t-il une triskaïdékaphobie ? La bataille dans Chicoutimi-Le Fjord s'étant soldée lundi soir par l'élection du conservateur Richard Martel était la 13<sup>e</sup> élection partielle fédérale à se dérouler sous son règne de premier ministre, et la première où le chef libéral a perdu des plumes.

Au moment d'écrire ces lignes, avec 85 des 188 boîtes de scrutin dépouillées, M. Martel était largement en avance sur ses adversaires avec près de 53 % des suffrages exprimés, alors que la candidate libérale, Lina Boivin, traînait loin derrière avec 29 % des voix. La bloquiste Catherine Bouchard-Tremblay, qui a dû faire campagne sans l'aide de l'exécutif local parti en guerre contre la chef Martine Ouellet, récoltait moins de 7 % des voix, ce qui la plaçait au quatrième rang, der-



Richard Martel

rière le néodémocrate Éric Dubois qui obtenait 9 %. La candidate du Parti vert, Lynda Youde, se maintenait à 4 %.

Depuis l'élection générale de 2015, 12 élections partielles fédérales avaient eu lieu : sept provoquées par le départ d'un député conservateur et cinq par le départ d'un libéral. Les troupes de Justin Trudeau avaient réussi à non seulement conserver leurs cinq sièges, mais à en arracher deux aux conservateurs, dont celui de Lac-Saint-Jean laissé vacant par l'ancien ministre Denis Lebel. Lundi a marqué une rupture avec cette succession de victoires. Les libéraux n'ont pas réussi à conserver Chicoutimi-Le Fjord que Denis Lemieux avait ravi pour eux en 2015. Il a démissionné cet automne pour des raisons personnelles.

Cette victoire conservatrice constitue un revirement marqué puisqu'en 2015, le candidat de Stephen Harper avait terminé la course en quatrième place avec 17 % des suffrages exprimés. Richard Martel est très connu dans sa région, lui qui a été entraîneur dans la ligue de

hockey junior majeur du Québec.

Inversement, l'effondrement des votes néodémocrates et bloquistes s'est confirmé. Le parti de Thomas Mulcair avait terminé en 2015 à quelques votes du vainqueur libéral, avec 30 % des voix. Quant au Bloc québécois, il était en voie de n'obtenir que le tiers des 20,5 % récoltés en 2015.

Les conservateurs accordaient beaucoup d'importance à l'élection de lundi, la présentant comme le prélude à leur reconquête du Québec. Chicoutimi-Le Fjord a la particularité d'avoir été représentée par les quatre principaux partis politiques fédéraux depuis 1984. La semaine dernière, dans les coulisses conservatrices, on s'attendait déjà à ce qu'une victoire soit minimisée par les adversaires au motif que c'est la notoriété locale de Richard Martel et non la stature nationale de son chef, Andrew Scheer, qui lui a permis d'être élu. « Mais, nous, on se dit que c'est parce que notre chef doit être plutôt bon qu'il réussit à recruter des Richard Martel. »

## Des résultats satisfaisants

**DROGUE**

SUITE DE LA PAGE A 1

Après un an d'activité, les SIS montréalais ont été fréquentés par 876 personnes qui y ont fait plus de 21 000 visites. Environ 80 injections par jour s'y font. La capacité est de 300.

« Nous sommes assez contents des résultats », a fait savoir la D<sup>re</sup> Morissette. « Il n'a jamais été question d'objectifs de fréquentation, l'idée, c'est de répondre aux besoins », a précisé M<sup>me</sup> Vadlamudy.

Des complications chez les usagers ont nécessité 39 interventions d'urgence, dont 10 administrations de l'antidote aux surdoses de Fentanyl, la naloxone. La majorité de ces événements ont été gérés sur place : seulement 7 transports en ambulance ont été nécessaires en un an.

La majorité des usagers sont des hommes (83 %), et le quart vivent dans la rue. Ce sont 72 % des utilisateurs qui ont fréquenté les SIS plus d'une fois dans l'année, et 44 % plus de six fois. La cocaïne est la drogue la plus consommée (42 %), suivie des médicaments opioïdes (34 %) et de l'héroïne (14 %).

La directrice de la santé publique de



Farin Shore, pair aidant et employé du SIS, explique que plusieurs facteurs peuvent éloigner les consommateurs de drogue injectable des sites d'injection supervisée.

AMÉLIE DAUOST-BOISVERT LE DEVOIR

Montréal, la D<sup>re</sup> Mylène Drouin, se dit aussi « très satisfaite » du bilan.

**D'autres contraintes**

La D<sup>re</sup> Morissette se dit bien consciente que plusieurs règles et procédures « ne conviennent pas à tout le monde ». Le partage de drogues entre usagers, qui est illégal car assimilé à du trafic, en fait partie. « On souhaite dépasser cette norme-là à terme », a évoqué Sandhia Vadlamudy.

Le pair aidant et employé du SIS Farin Shore constate que cela pose effectivement problème. « C'est un grand problème, les usagers qui veulent partager leurs drogues sont repoussés vers l'extérieur », a-t-il expliqué en entrevue. Ayant lui-même vécu dans la rue et été aux prises avec la dépendance, il se définit comme la « voix » des usagers.

D'autres barrières expliquent que, selon lui, une petite proportion seulement des usagers de drogues injectables fréquentent les SIS. Des personnes d'horizons différents peuvent avoir de la difficulté à vivre ensemble. « Il y a

**Il n'a jamais été question d'objectifs de fréquentation, l'idée, c'est de répondre aux besoins**

SANDHIA VADLAMUDY



parfois un clivage, par exemple entre les gens de la rue et d'autres usagers, on travaille très fort là-dessus », relate-t-il. Des personnes ressentent aussi de la honte et ne souhaitent surtout pas être vues aux abords d'un SIS. Les problèmes de santé mentale sont aussi une barrière, croit-il.

Il dresse un bilan positif de la dernière année, ne serait-ce que pour les usagers qu'il a accompagnés à l'hôpital parce qu'ils souhaitaient se sortir de la dépendance. « Des gens se sont trouvés un appartement, un emploi ou sont retournés aux études », se réjouit-il.

**Un projet de surveillance des intoxications**

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) souhaite mener un projet pilote pour une meilleure utilisation des données du Bureau du coroner dans la vigie des intoxications, notamment par les drogues. Les données toxicologiques sont souvent disponibles rapidement après qu'un décès a été rapporté au coroner, bien avant que le rapport complet ne soit terminé. « Si on avait les données alertées lorsque quelque chose sort de la normale », explique le pharmacien toxicologue Pierre-André

Dubé. Et ce, tant pour les opioïdes que pour d'autres substances. Le projet pilote de six mois a été autorisé, reste à obtenir l'accès aux données du coroner pour le mettre en branle. « On ne pourra pas savoir, à cette étape de l'enquête du coroner, si la substance trouvée est la cause du décès », note M. Dubé. Mais des drapeaux pourront être levés. « Si plusieurs décès par intoxications surviennent par exemple dans un pénitencier, on pourrait rapidement voir ce qui circule, s'il y a une nouvelle drogue. »

CHOIX DE PARCOURS  
50, 75, 100, 125 ou 150 km

**Desjardins**  
présente

## Les Défis de l'été 2018

**NOUVEAU**  
TENTÉ PAR LE VÉLO DE MONTAGNE ?  
Vivez l'expérience lors des Défis.

**LAURENTIDES**  
SAMEDI 23 JUIN  
Morin-Heights

**CANTONS-DE-L'EST**  
SAMEDI 8 SEPTEMBRE  
Bromont, montagne d'expériences

INSCRIVEZ-VOUS!  
**VELO.QC.CA**

Vélo Québec

EN PARTENARIAT AVEC **LE DEVOIR**

## Bulletin de l'opposition

MICHEL DAVID



**M**ême si les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances, la promotion de **Véronique Hivon** (Joliette) au rang de vice-chef du PQ atteste de la grande estime que lui voue la population, toutes allégeances politiques confondues. **A**

À une époque où le cynisme envers la classe politique atteint un sommet, **Manon Massé** (Saint-Marie-Saint-Jacques) est devenue un véritable symbole d'authenticité en assumant pleinement sa personnalité hors norme. **A**

Très efficace, le leader parlementaire de l'opposition officielle, **Pascal Bérubé** (Matane-Matapédia) est aussi un des très rares députés péquistes dont la réélection peut être tenue pour certaine. C'est largement grâce à lui que le projet de loi sur la protection des sources journalistiques a pu être adopté. **B**

**Jean-François Roberge** (Chambly) a coupé l'herbe sous le pied du ministre de l'Éducation en présentant un projet de loi pour éliminer les frais abusifs imposés par les commissions scolaires. Il a également fait en sorte de rendre plus consensuelles les propositions de la CAQ en matière d'éducation. **B**

**Amir Khadir** aurait pu être réélu indéfiniment dans Mercier. Il a plutôt choisi de faire valoir les vertus du renouvellement. Au cours des derniers mois, il a dénoncé sans relâche la « culture du secret » entourant les dépenses des députés de l'Assemblée nationale et donné l'exemple en ouvrant les livres de Québec solidaire. **B**

•••••

**François Legault** (L'Assomption) a réussi à imprimer dans les esprits l'idée que la CAQ était la solution de rechange aux libéraux, en recrutant une équipe crédible et en recentrant son discours. Il a cependant envoyé un très mauvais message en passant l'éponge sur l'implication de son président et candidat dans La Prairie, Stéphane Le Bouyonne, dans une entreprise qui pratique le prêt usuraire. **B-**

Le rapport de la vérificatrice générale sur la SQI a donné à **Éric Caire** (La Peltrie) une autre occasion de dénoncer les faveurs accordées à la « clique libérale ». Il lui arrive de dépasser la mesure, mais il n'a pas craint d'égratigner son propre camp en déclarant que le prêt usuraire allait à l'encontre des valeurs de la CAQ. **B-**

**Pendant des années, on a loué le travail de Jacques Chagnon à la présidence de l'Assemblée nationale. Tout s'est écroulé au moment où il s'appretait à prendre sa retraite.**

**Simon Jolin-Barrette** (Borduas) peut être cinglant, mais il a maintenu une approche constructive en présentant deux autres projets de loi visant à améliorer l'efficacité de la justice. Son apologie de la semaine de 60 heures, dans un livre inspiré par Lucien Bouchard, était plus discutable. **B-**

**Alain Therrien** (Sanguinet) a fait mal paraître le ministre de l'Économie, Dominique Anglade, qui a été incapable d'évaluer la perte de valeur de l'investissement de l'État dans la C-Series, maintenant qu'elle a été acquise par Airbus. Il ne gagne cependant rien à vociférer dès qu'il ouvre la bouche. **B-**

•••••

On avait surestimé l'impact électoral de l'arrivée de **Gabriel Nadeau-Dubois** (Mercier). L'enthousiasme avec lequel il a accueilli Vincent Marissal est devenu passablement gênant quand on a appris que l'ancien chroniqueur de *La Presse* avait tenté à deux reprises d'être candidat pour le PLC. Il a eu le bon goût de s'effacer devant Manon Massé pour la candidature solidaire au poste de premier ministre. **C**

De tous les départs annoncés, celui d'**Alexandre Cloutier** (Lac-Saint-Jean), qui incarnait la relève, a été le plus difficile à encaisser pour le PQ. Le cœur n'y était visiblement plus, mais la route du parc Des Laurentides lui aurait sans doute paru moins longue s'il avait été élu chef. **C**

L'héroïne caquiste de Louis-Hébert, **Geneviève Guilbault**, n'a pas capté le signal lancé par son chef, quand il a dit vouloir privilégier les CPE, où la qualité des services est notamment meilleure que dans les garderies privées. On peut comprendre sa surprise, mais elle a intérêt à s'habituer aux virages. **C**

Du début à la fin de sa carrière, **Agnès Maltais** (Taschereau) s'est signalée par une pugnacité qui l'a généralement bien servie, mais qui lui a aussi joué des tours. Elle a dû se rétracter après avoir accusé à tort de vol de documents deux anciennes employées péquistes passées à la CAQ. **D**

Le soulagement de ses collègues péquistes à l'annonce du départ de **Martine Ouellet** (Vachon) pour le Bloc québécois, puis de son brutal renvoi, était presque gênant à voir. L'« interparlementarisme » dont elle vantait les mérites semblait surtout avoir celui de lui assurer un salaire. Cette passionaria de la cause l'indépendantiste, indéniablement sincère, n'a jamais réalisé qu'elle lui faisait plus de tort que de bien. **E**

### Le président

Pendant des années, on a loué le travail de **Jacques Chagnon** (Westmount-Saint-Louis) à la présidence de l'Assemblée nationale. Tout s'est écroulé au moment où il s'appretait à prendre sa retraite. Ses efforts pour améliorer l'image de l'institution parlementaire ont été anéantis par les révélations sur le train de vie princier qu'il menait aux frais des contribuables et son étonnement offusqué face aux réactions qu'elles ont provoquées. **E**

mdavid@ledevoir.com



Selon le CIRANO, le gouvernement québécois devrait faire un effort particulier pour faire comprendre à la population les bienfaits de l'immigration, notamment en ce qui a trait à la pénurie de main-d'œuvre. Sur la photo, une visite industrielle à Val-d'Or d'immigrants à la recherche d'un lieu où s'établir pour contribuer à la société québécoise.

LISA-MARIE GERVAIS LE DEVOIR

### III SONDAGE

# Les Québécois craignent l'immigration plus que la pollution

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Près de la moitié de la population québécoise est d'avis que l'immigration présente un « grand », voire un « très grand risque » pour le Québec, indique un sondage commandé par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Précisément, 48 % des 1000 personnes sondées associent à un « grand » ou à un « très grand » risque l'arrivée de dizaines de milliers d'immigrants par année au Québec; 28 % à un « moyen » risque et 22 % à un risque « faible » ou « négligeable ». « [Le motif] dépend toujours du répondant. Ça peut être un risque perçu pour sa sécurité, pour son emploi, pour la culture ou d'autres raisons », explique la coauteure de l'étude, Ingrid Peignier, dans un entretien avec *Le Devoir*.

Les femmes, les personnes âgées de 55 ans et plus ainsi que les francophones « se montrent [les] plus inquiètes », fait-elle remarquer. En effet, parmi ceux percevant des risques « grands » ou « très grands » associés à l'immigration, il y a : 53 % de femmes contre 43 % d'hommes; 55 % d'individus de 55 à 74 ans contre 39 % de moins de 35 ans; et 50 % de francophones contre 36 % d'allophones et 31 % d'allophones.

Les Québécois associent un risque plus grand à l'immigration qu'à la pollution de l'air et de l'eau, à la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), au terrorisme ou encore aux épidémies, indique le Baromètre CIRANO 2018 dévoilé à 100 jours et des poussières des prochaines élections générales.

« Il y a une inquiétude, une perception des risques qui ne devrait pas être là », soutient M<sup>me</sup> Peignier, rappelant que l'immigration économique est arimée en grande partie aux besoins du marché du travail québécois. « Ils ne devraient pas être inquiets », ajoute la directrice du CIRANO.

À ses yeux, la perception des Québécois sur les enjeux liés à l'immigration est « certainement teintée par certains discours » tenus par les partis politiques à l'approche des élections. « Il y a un enjeu électoral. » Se-

### Situations présentant un « grand risque » ou un « très grand risque »

Engorgement des urgences	79%
Accès aux services de santé	70%
Infrastructures de transport	67%
Corruption	67%
Viellissement de la population	63%
Hausse du coût de la vie	59%
Prix de l'énergie	59%
Tabac et obésité	58%
Endettement des ménages	57%
Confidentialité des données	55%
Immigration	48%
Épidémies	27%

lon elle, il incombe aux acteurs politiques de « rassurer une certaine partie de la population » en expliquant les bénéfices de l'immigration « pour améliorer l'économie du Québec, combler des postes qui n'existent pas ou où il y a vraiment un manque de main-d'œuvre ».

L'immigration est « plutôt » ou « très » bénéfique dans l'esprit d'un Québécois sur trois (32 %). Malgré la pénurie de main-d'œuvre appréhendée dans plusieurs régions du Québec, l'apport de nouveaux arrivants est considéré comme « moyennement bénéfique » par 36 % de la population, et « plutôt pas » ou « pas du tout bénéfique » par 29 % de la population, peut-on aussi lire dans le Baromètre.

### La santé, toujours la santé

Cela dit, la santé demeure en tête des sources d'inquiétudes de la population québécoise. Près de huit Québécois sur dix (79 %) considèrent que l'engorgement dans les urgences constitue un « risque grand [ou] très grand » pour le Québec. Le nombre de Québécois voyant la situation de l'accès aux services de santé comme un « grand » ou un « très grand risque » a, lui, fléchi, passant de 77 % en 2011 à 70 % en 2018. L'inscription d'environ 1,1 million de personnes par des médecins de famille depuis l'arrivée de Gaétan Barrette à la barre du ministère de la Santé n'y est pas étrangère, selon le CIRANO.

Les enjeux liés à l'éducation — le décrochage scolaire ou encore l'accès à l'éducation universitaire (frais de scolarité) — ont glissé respectivement au

### L'immigration présente un « grand risque » ou un « très grand risque »

Femmes	53%
Hommes	43%

Source Cirano  
Infographie Le Devoir

24<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> rang des priorités de l'heure des Québécois. Par exemple, le pourcentage de la population qui considère que le décrochage scolaire représente un « grand » ou un « très grand risque » au Québec a, lui, piqué du nez au cours des deux dernières années, passant de 49 % en 2016 à 40 % en 2018.

Ce sont l'état des infrastructures, la corruption et le vieillissement de la population qui complètent le « top 5 des enjeux les plus risqués » établi par CIRANO après avoir interviewé 1013 répondants représentatifs de la population québécoise, entre le 5 et le 10 avril 2018.

L'état des infrastructures de transport — les routes, les ponts et les viaducs notamment — pose un « grand » voire un « très grand risque » pour le Québec selon 67 % de la population. Le groupe de recherche s'en étonne. « La confiance dans le gouvernement diminue. Pourtant, on note peu de détérioration [dans les informations transmises par le ministère des Transports et la Ville de Montréal]. Ce qu'on note, c'est l'augmentation des travaux et des entraves à la circulation. Du coup, c'est peut-être ça qui se reflète dans les données », avance Ingrid Peignier. Encore là, le gouvernement doit « mieux communiquer ses résultats », estime-t-elle. « On a l'impression que les Québécois sont à certains égards trop négatifs par rapport à la réalité. »

Deux ans et demi après le dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, la corruption est toujours vue comme un « grand » ou un « très grand » risque par les deux tiers des Québécois. « Ça ne fait pas la une des médias comme durant la commission Charbonneau, mais il y a toujours une nouvelle qui sort [de temps à autre sur des cas allégués de] corruption, de collusion. »

## Le droit de critiquer

## CARICATURES

SUITE DE LA PAGE A 1

sortes. Quant au *Jyllands-Posten*, dont la douzaine de dessins représentant le prophète avait mis le feu aux poudres, il demeure sous haute protection policière. Il faut dire que, durant toutes ces années, quatre attentats ont été déjoués contre le quotidien publié à Aarhus, la deuxième ville du pays.

Il n'empêche qu'à propos de l'islam, les Danois n'ont plus tout à fait la même naïveté, admet Jacob Nybroe, le nouveau directeur du quotidien nommé en 2016.

« À l'époque, personne — mais vraiment personne! — ne pouvait imaginer que ces caricatures provoqueraient une telle réaction. C'était absolument inimaginable. On voulait provoquer un débat, pas déclarer une guerre. »

## Des valeurs incompatibles?

Rappelons les faits. Peu après l'assassinat du cinéaste Theo van Gogh aux Pays-Bas par un extrémiste musulman, le *Jyllands-Posten* constate que l'écrivain Kåre Bluitgen n'avait trouvé personne pour illustrer un livre sur Mahomet. Il commande alors douze caricatures de Mahomet afin de lancer le débat et d'illustrer un article sur la liberté de presse et l'autocensure.

Deux semaines plus tard, quelques milliers de musulmans manifestent dans les rues de Copenhague. Après que le premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, eut refusé de rencontrer les ambassadeurs de plusieurs pays musulmans en invoquant la liberté de presse, le monde musulman s'embrasa.

Les manifestations violentes firent une centaine de morts. Treize ans plus tard, « on a toujours peur », reconnaît Jacob Nybroe avant d'admettre à regret que, pour des raisons de strictes raisons de sécurité, le quotidien ne publierait plus de ces caricatures. Car, la terreur, « ça marche! », dit-il.

Alors que, depuis plusieurs années, le Danemark a considérablement durci sa politique d'immigration, l'épisode dramatique des caricatures a-t-il joué un rôle dans les relations qu'entretennent les Danois avec les 250 000 musulmans qui habitent leur territoire?

Dans un article de la *New York Review of Books* publié en 2016, l'essayiste Hugh Eakin constatait qu'au Danemark, le consensus allait croissant selon lequel « une immigration musulmane à large échelle était incompatible avec la sociale démocratie européenne ».

Périodiquement, la polémique refait surface. En septembre dernier, la controversée ministre de l'Intégration, Inger Støjberg, a protesté contre la décision du musée Skovgaard, à Viborg, de ne pas présenter les caricatures de Mahomet dans le cadre d'une exposition qui portait pourtant sur le blasphème depuis la Réforme protestante.

« C'est le choix du musée et il a tous les droits d'agir ainsi. Mais c'est une honte! », a déclaré la ministre. Sur Facebook, son texte était illustré d'une photo de sa tablette reproduisant la plus célèbre de ces caricatures montrant un homme barbu avec un turban en forme de bombe.

Au Danemark, on a le droit de critiquer les religions, a ajouté le ministre avant de conclure: « Je pense que nous devrions être fiers de ces caricatures. »

Dans la population, l'épisode n'a pas été oublié. « Ici, dit l'anthropologue Peter Hervik, 80 % de la population pense que les valeurs des musulmans sont incompatibles avec les valeurs danoises. »

Selon lui, à l'époque, le *Jyllands-Posten* n'a « fait qu'utiliser le prétexte de la liberté de parole pour s'attaquer à une minorité ». Peu après ces événements, Hervik a fait partie d'une délégation de religieux et d'intellectuels danois dépechés en Égypte afin de tenter de calmer le jeu dans le monde musulman.

Le leader musulman Mohamed Aslam était du voyage. Pour ce Pakistanaï arrivé au Danemark en 1987, cette publication était une erreur. « Ce n'était pas nécessaire, dit-il. Il faudrait poser une limite au blasphème. Il faudrait l'interdire. » Une opinion avec laquelle l'immense majorité des Danois est pourtant en total désaccord.

## La liberté a reculé

« À l'époque de la publication de ces caricatures, nous avons été terriblement déçus des critiques que nous avons entendues à l'étranger à propos du Danemark, dit Marcus Knuth porte-parole du gouvernement libéral sur l'immigration. Car, au Danemark, on a le droit de tout caricaturer et il n'est pas question de plier là-dessus. Ce fut une vraie surprise de découvrir que tous n'étaient pas d'accord avec nous. »

Le politologue Jorgen Goul Andersen ne croit pas non plus que les caricatures ont eu un effet sur les politiques d'immigration du pays. Il n'empêche que, « depuis, le Danemark est beaucoup plus réservé sur ces questions », dit-il.

Dans les années qui ont suivi ces événements, le *Jyllands-Posten* a largement couvert la montée de l'islamisme en Europe. Depuis quelques années, admet Jacob Nybro, le journal est revenu à une couverture plus équilibrée.

Mais la peur est toujours là. Récemment, la presse danoise s'est inquiétée de la libération prochaine du Tunisien et des trois Suédois condamnés à 12 ans de prison pour avoir planifié un attentat en 2009 contre le *Jyllands-Posten*. Pour l'ancien directeur des pages culturelles du journal qui avait commandé ces caricatures, Flemming Rose, il ne fait pas de doute que la liberté d'opinion a reculé depuis 2005.

« La liberté d'opinion est en mauvais état », écrivait-il dans *The Tyranny of Silence* (Cato Institute), un livre publié en 2014. Selon lui, aujourd'hui, « l'autocensure est largement répandue » et « la peur est réelle » lorsque vient le moment de remettre en question les tabous religieux.

Selon Jacob Nybroe, ce débat a posé la question suivante: « est-ce que les gens qui arrivent ont tous la même conception de la liberté d'expression que nous? Je crois que non. Certains musulmans en particulier ne partagent pas nos conceptions. À l'époque, on ne pouvait pas mesurer la profondeur de ces différences culturelles. Ce débat est ouvert, et c'est une bonne chose. C'est aussi un débat au sein de l'islam. En Suède, par exemple, il est souvent tabou. Heureusement, chez nous il ne l'est pas. »



Incertaines de la somme disponible pour les sorties culturelles pour la prochaine année scolaire, plusieurs directions d'écoles ont opté pour l'annulation de ces activités éducatives.

NICOLAS HOANG

## III ÉDUCATION

## Gratuité: l'annulation de sorties scolaires inquiète le milieu culturel

VICKY FRAGASSO-MARQUIS  
LA PRESSE CANADIENNE

De nombreuses écoles du Québec ont annulé des sorties culturelles en prévision de l'année prochaine, dans la foulée d'une directive du ministre de l'Éducation qui exige la gratuité pour toute sortie ou activité culturelle offerte dans le cadre scolaire.

« On est en train de "scraper" un début de génération; l'empreinte culturelle est très importante dans ces âges-là », a déploré en entrevue Jacques Pineau, président du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU).

Selon M. Pineau, plus de 5000 annulations — correspondant à 5000 élèves — ont été effectuées depuis quelques jours, et ce ne serait que le début.

Dans un communiqué diffusé lundi après-midi, le RIDEAU et l'association Théâtre Unis Enfance Jeunesse (TUEJ) dénoncent la confusion qui règne dans la directive ministérielle du ministre Sébastien Proulx, qui, selon eux, n'est pas assez claire sur ce qui est gratuit ou non. Ils ajoutent que les commissions scolaires n'ont parfois pas les moyens d'offrir gratuitement ces sorties.

La directive adoptée le 7 juin édicte que les élèves ont droit à la gratuité pour « les sorties et les activités éducatives organisées en application du régime pédagogique et du calendrier scolaire ».

Les représentants du RIDEAU se désolent de l'impact négatif de ces annulations sur les enfants, mais aussi sur le milieu culturel en général.

« Ce sont des dizaines de compagnies de théâtre qui vont avoir des difficultés

Ce sont des dizaines de compagnies de théâtre qui vont avoir des difficultés financières et qui ne survivront peut-être pas », a déploré Julie-Anne Richard, directrice générale de RIDEAU.

JULIE-ANNE RICHARD



financières et qui ne survivront peut-être pas », a déploré Julie-Anne Richard, directrice générale de RIDEAU.

L'attachée de presse du ministre Proulx a tenu à préciser que les sorties scolaires n'étaient pas compromises par cette directive.

« Elles vont se poursuivre, et les commissions scolaires pour les moyens de les offrir. Pour les sorties et activités culturelles, plus de 50 millions sont disponibles pour les écoles. Cette aide sera bonifiée pour la prochaine rentrée scolaire », a déclaré Marie B. Deschamps dans un courriel.

« Il appartient aux commissions scolaires de respecter la loi sur l'instruction publique en matière de frais pouvant être chargés aux parents. »

## Décision peut-être temporaire

Caroline Lemieux, directrice des communications et des affaires publiques pour la Fédération des commissions scolaires du Québec, a expliqué que les commissions scolaires attendaient des fonds du gouvernement qui seront consacrés aux sorties scolaires.

Puisque les commissions scolaires sont dans l'attente, certaines d'entre elles ont choisi d'annuler ces activités pour l'instant, mais il n'est pas impossible que ces sorties soient de nouveau offertes aux élèves, selon M<sup>me</sup> Lemieux.

« C'est sûr que tant qu'on ne connaît pas les montants qui vont être alloués aux commissions scolaires pour les sorties culturelles, eh bien, oui, on est un peu en attente et certaines écoles et commissions scolaires ont fait le choix d'annuler », a-t-elle indiqué.

« On comprend très bien l'inquiétude du milieu culturel », a-t-elle ajouté.

## LES PETITES ANNONCES

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

515

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTI ? Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

**Dystrophie musculaire canadienne**  
1-800-567-2238  
www.musclic.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!

## Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours de parution  
100\$

OU

4 samedis consécutifs  
100\$

Pour information

Téléphone : 514 985-3322

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

Communiquez avec le Mémoriel pour publier :

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4  
Télé: 514 525-1149  
Télex: 514 525-7999  
deccs@lememoriel.com

Le mémoriel

## Formule E: la vérificatrice générale écorche à son tour Denis Coderre

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Après le Bureau de l'inspecteur général, c'est au tour de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal d'écorcher l'organisation de la course de Formule E. Dans son rapport annuel déposé lundi au conseil municipal, Michèle Galipeau souligne que la Ville n'a pas suivi ses propres règles en matière de gouvernance et que l'administration Coderre n'avait aucune vision des risques de ce projet.

Le cadre de gouvernance dont la Ville s'est dotée en 2010 prévoit notamment la préparation d'un dossier d'affaires, une définition des rôles et des responsabilités, un suivi financier et une reddition de comptes. Mais Michèle Galipeau note de nombreuses lacunes à cet égard.

« Les rôles et les responsabilités n'ont pas été définis adéquatement. Nous avons constaté que la coordination des interventions ainsi que les informations s'y rattachant transitaient par le cabinet [du maire Coderre] », écrit-elle. « Au-

cun dossier d'affaires comprenant notamment une description du projet, des enjeux, des risques et des coûts globaux n'a été présenté aux instances. »

Dans ce contexte, « l'administration municipale n'avait aucune vision globale des enjeux et des risques de ce projet d'envergure », indique la vérificatrice générale.

## « L'administration municipale n'avait aucune vision globale des enjeux et des risques de ce projet d'envergure », indique Michèle Galipeau

La Ville a dépensé 26 millions dans ce projet, calcule-t-elle.

Quant aux billets pour la course, la vérificatrice générale précise que seulement 13 646 d'entre eux ont été vendus, alors que les 34 730 autres ont été donnés.

Rappelons qu'en novembre 2017, à quatre jours des élections municipales,

l'organisateur de l'événement, Montréal c'est électrique (MCE), avait indiqué que 20 000 billets avaient été vendus. Michèle Galipeau précise même que « dès le lendemain de la présentation de l'événement, la répartition entre le nombre de billets vendus et donnés était disponible et connue ».

Pendant des mois pourtant, l'ex-maire Coderre avait refusé de les dévoiler, s'en remettant plutôt au promoteur Evenko.

« L'ancien maire était tellement obsédé par son idée qu'il a décidé de garder les informations pour lui parce que ce n'était pas à son avantage », a commenté la mairesse Valérie Plante.

« On ne peut pas être un élu, de surcroît un maire, et mentir en disant qu'on ne peut pas avoir les données alors qu'elles étaient disponibles. »

De son côté, le chef de l'opposition Lionel Perez n'a pas voulu commenter le dossier, indiquant ne pas avoir eu le temps de lire le rapport.

Michèle Galipeau présentera son rapport annuel mardi lors d'une séance plénière au conseil municipal.

## III PROCÈS

# L'excès de vitesse était « la seule option », selon le policier Ouellet

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

L'excès de vitesse était « la seule option » pour rattraper un homme qui faisait l'objet d'une filature, a dit lundi le policier Patrick Ouellet, de la Sûreté du Québec (SQ), lors de son témoignage. Sa voiture banalisée a heurté de plein fouet un véhicule qui arrivait en sens inverse et qui a fait un virage vers la gauche, tuant un enfant de cinq ans qui se trouvait sur le siège arrière.

Le policier âgé de 29 ans au moment du drame, en février 2014, a témoigné lundi à son procès pour conduite dangereuse ayant causé la mort. Le petit Nicholas Thorne-Belance, 5 ans, qui était assis dans un siège d'appoint à l'arrière du côté droit de la voiture, est mort quelques jours après la violente collision.

La voiture banalisée du policier, une Toyota Camry noire, a roulé jusqu'à 134 km/h dans une zone de 50 km/h

avant la collision, a-t-on appris durant le procès, au palais de justice de Longueuil. Patrick Ouellet a expliqué que les conditions étaient « idéales » pour lui permettre de rattraper un collègue qui menait la filature d'un homme soupçonné d'abus de confiance et de corruption.

La chaussée était sèche, la visibilité était bonne et il y avait peu de circulation sur le boulevard Gaétan-Boucher, à Saint-Hubert. Vers 7 h 50, à l'angle de la rue Davis, un véhicule Kia gris arrivant en sens inverse s'est avancé lentement pour faire un virage à gauche. Le policier, qui roulait à haute vitesse à environ 100 mètres de l'intersection, a constaté que la voiture n'aurait jamais le temps de traverser la rue.

« Aussitôt que je l'ai vu, j'ai freiné. Je tiens le volant à deux mains pour éviter la collision. Il est arrivé devant moi directement dans ma voie. L'impact arrive dans ma voie », a témoigné le policier d'un ton calme. Il avait sept

ans d'expérience au moment du drame, dont un peu moins d'un an comme agent de filatures.

## Exercer son jugement

L'agent Ouellet a appelé le 911 dans les secondes ayant suivi la collision. Il a constaté que l'enfant se trouvait dans un état critique : « Je te confirme que c'est plus compliqué que ça, il y a un enfant qui va être mort en arrière, d'après moi », dit-il à la personne qui prend l'appel d'urgence.

Le policier venait de percuter la voiture d'un père de famille qui conduisait ses enfants à l'école et à la garderie. La poursuite tente de démontrer que le policier a agi d'une manière déraisonnable, qui mettait en péril la sécurité de la population, en roulant à une aussi grande vitesse en pleine heure de pointe du matin.

L'homme qui faisait l'objet de la filature avait un comportement prévisible, et le supérieur de Patrick Ouellet me-

**Je te confirme que c'est plus compliqué que ça, il y a un enfant qui va être mort en arrière, d'après moi**

PATRICK OUELLET



nait déjà la filature, seul, un peu plus loin à l'avant, a souligné la procureure de la Couronne.

L'agent Ouellet a expliqué qu'en pareille situation, les policiers ont l'ordre de rattraper la filature « le plus rapidement possible » pour éviter de faire échouer l'opération.

« La vitesse était la seule option [pour rattraper le suspect]. À 80 km/h, je n'aurais jamais rattrapé le sujet », a expliqué le policier.

« On nous demande de respecter le CSR [Code de la sécurité routière] dans la mesure du possible », mais de telles missions nécessitent généralement des excès de vitesse, a-t-il précisé. Le policier doit constamment exercer son jugement pour éviter de mettre en danger la population, selon lui.

Une politique interne de la SQ prévoit que les agents responsables d'une filature peuvent contrevenir au CSR lors de situations urgentes. Le policier Ouellet a indiqué qu'il n'a jamais pris connaissance de cette politique lors de sa formation. La filature n'était pas « urgente », mais néanmoins « pressante », a-t-il précisé.

Le procès de Patrick Ouellet doit se poursuivre mercredi avec les plaidoiries de la poursuite et de la défense. Le juge devra déterminer si le policier a agi selon les règles de conduite de la profession, s'il a agi de façon dangereuse et si sa conduite a causé la mort de l'enfant.



Des amis de Clément Ouimet ont tenu une randonnée silencieuse sur le mont Royal quelques jours après la mort du jeune cycliste en octobre dernier.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## III MONTRÉAL

# Camillien-Houde : le coroner n'a pas de solution à proposer

AMÉLIE DAoust-BOISVERT  
JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Jugeant que « la solution la plus adéquate pour assurer la sécurité des cyclistes et piétons » près de la voie Camillien-Houde, sur le mont Royal, « n'est pas facile à trouver », le coroner chargé de l'enquête sur la mort de Clément Ouimet, en octobre, ne tranche pas sur les solutions à mettre en place.

Dans un rapport de cinq pages rendu public lundi, le coroner Jean Brochu confirme que le conducteur d'un VUS a percuté le jeune cycliste, qui portait son casque, après avoir « subitement décidé d'effectuer un virage en U ».

« Le cycliste qui arrivait derrière n'a pas eu le temps de freiner et de ralentir sa course de façon significative ». « On ignore si le conducteur du VUS a actionné son clignotant » ou « s'il a vu le cycliste », ajoute le coroner.

Le coroner montre du doigt la difficulté d'accès au belvédère du mont Royal, non loin du lieu de l'impact. Il est impossible pour un véhicule arrivant de l'ouest de retourner dans cette direction, après un arrêt au belvédère, sans effectuer un demi-tour, manœuvre illégale. Il en est de même pour un véhicule arrivant de l'est et dont le conducteur veut se rendre au belvédère.

## Accès au belvédère

« Y aurait-il lieu de réaménager l'accès au belvédère ? », demande le coroner, sans apporter de solution définitive. Si l'accès devait être complètement fermé aux véhicules, le Dr Brochu propose l'instauration d'une navette pour transporter les visiteurs au parc du Mont-Royal.

L'administration Plante n'exclut pas l'idée de limiter l'accès au belvédère aux cyclistes et aux piétons.

« Tout est envisagé à ce stade-ci. C'est pour ça qu'on consulte », a expliqué Marianne Giguère, responsable du transport actif au comité exécutif. « Pourrait-on dédier une navette qui irait des stationnements du haut de la montagne jusqu'au belvédère Camillien-Houde de façon régulière et sécuritaire ? C'est une voie qui pourra certainement être envisagée. »

À l'heure actuelle, le belvédère est desservi en tout temps par des autobus de la STM. Ce service est aussi bonifié en période estivale.

Un projet pilote interrompant la circulation automobile au sommet de la montagne pour une période de cinq mois est en cours. « Comme nous, le coroner constate qu'il n'y a pas de solution simple. [...] C'est pour ça qu'il y a une grande consultation qui est en cours », a rappelé M<sup>me</sup> Giguère.

L'opposition à l'Hôtel de Ville estime que, depuis son arrivée au pouvoir, l'administration de Valérie Plante n'a pas fait de geste concret pour mieux protéger les cyclistes sur la montagne. Le projet-pilote en cours pour interdire la circulation de transit sur la voie Camillien-Houde n'apporte aucune solution aux préoccupations soulevées par le coroner, selon le chef de l'opposition, Lionel Perez.

« Ce même genre d'accident pourrait avoir lieu encore une fois sur la même partie du mont Royal », a-t-il signalé. « Il y a moins d'achalandage pendant le projet-pilote, mais il n'y a aucune mesure qui a été prise pour améliorer le sort des cyclistes sur la partie où ils partagent encore la route avec les automobilistes. »

**Le coroner Jean Brochu montre du doigt la difficulté d'accès au belvédère du mont Royal, non loin du lieu de l'impact**

# La défense met en avant « l'humanité » de Bissonnette

## ATTENTAT

SUITE DE LA PAGE A 1

voulait simplement contester les autorités, notamment policières; c'est ça qui a nourri le passage à l'acte », a-t-il avancé. « Ce n'est pas nécessairement une souffrance du même type que celle de M. Bissonnette. »

La défense réclame une peine de 25 ans avec possibilité de réhabilitation. Alexandre Bissonnette a déjà plaidé coupable pour les six meurtres et les nombreux blessés graves qu'il a faits en attaquant la mosquée de Québec le 29 janvier 2017.

## La défense dit ne rien minimiser

Lundi, certains membres des familles des défunts étaient présents dans la salle, dont la veuve d'Azeddine Soufiane et la fille du professeur Belkacemi. La salle était toutefois loin d'être bondée, comme ce fut le cas lors des témoignages en avril dernier.

Au début de sa plaidoirie, M<sup>e</sup> Gosselin a voulu souligner « la gravité des gestes » commis par son client. « Nos représentations n'auront jamais l'effet de minimiser les impacts sociaux parfois même politiques et sur les nombreuses victimes », a-t-il dit.

« Si M. Bissonnette obtient une libération conditionnelle — peu importe le moment où il l'obtient —, il sera soumis pour le restant de ses jours à des conditions qui peuvent être très restrictives », a poursuivi l'avocat.

Dans 25 ans, Alexandre Bissonnette aura 53 ans. Ses avocats ont répété qu'il pourrait alors être réhabilitable. « Tous les troubles de personnalité se traitent », a-t-on notamment fait valoir. La plupart des psychiatres qui ont évalué l'homme de 28 ans s'entendent pour dire qu'il a un profil de « narcissique fragile ».

M<sup>e</sup> Gosselin a souligné à plusieurs reprises que M. Bissonnette était quelqu'un qui souffrait beaucoup et qu'il avait exprimé des regrets.

Il a aussi invité le juge à ne pas trop tenir compte de la teneur raciste de son crime, facteur qui peut être aggravant au moment de déterminer la peine d'un meurtrier. « Son crime n'était pas motivé par des préjugés raciaux, mais ces préjugés ont aidé à le justifier », a-t-il expliqué.

L'avocat a aussi voulu mettre en avant l'humanité de l'accusé qui, contraire-

ment à ce qu'avaient affirmé des témoins, n'était pas « professionnel » et « méthodique » lors de la tuerie.

Son incapacité à défaire le cran de sûreté de son arme le démontre, a-t-il plaidé en ajoutant qu'il avait eu besoin de l'effet « désinhibant de l'alcôol » pour tuer.

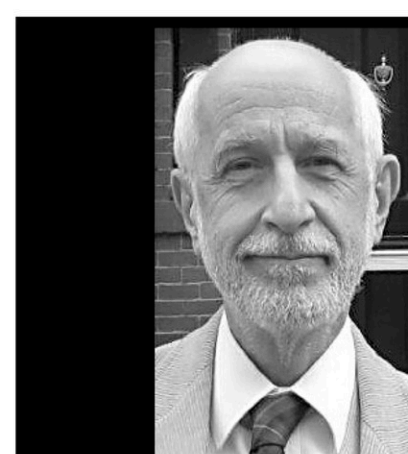
Alexandre Bissonnette n'a pas visé les enfants, a-t-on aussi avancé. Lors des témoignages en avril, des témoins avaient souligné que des impacts de balles avaient été trouvés dans la vitrine au nord de la mosquée, dans un axe où se trouvaient des enfants. Or, M<sup>e</sup> Gosselin a fait valoir que ces balles avaient d'abord ricoché à partir du sol.

Il a également voulu minimiser l'importance de l'échage du tueur avec l'intervenante Guylaine Cayouette, au cours duquel Bissonnette avait dit regretter de ne pas avoir tué plus de gens. Au juge qui a semblé à un certain moment sceptique, il a demandé de ne « pas écarter complètement les regrets, la honte qu'il a exprimés de par l'unique déclaration qu'il a faite à M<sup>me</sup> Cayouette dans les circonstances qui ont été décrites ».

Les observations sur la peine se poursuivent mardi avec la conclusion de la plaidoirie de la défense et la présentation de celle de la Couronne. Le juge a réservé des plages horaires au dossier jusqu'à jeudi. Sa décision sur la peine doit être rendue à l'automne.



Alexandre Bissonnette  
MATHIEU BÉLANGER LA PRESSE CANADIENNE



## Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III IMMIGRATION

## Trump prend des enfants en otage

L

e président américain, Donald Trump, s'enfonce une fois de plus dans les bas-fonds de la bigoterie et du ressentiment avec sa politique migratoire. Voilà qu'il prend maintenant des enfants en otage dans le vain espoir d'arracher aux démocrates des concessions sur la construction d'un mur entre les États-Unis et le Mexique.

En l'espace de six semaines, près de 2000 enfants ont été arrachés à leurs parents après avoir tenté de franchir illégalement la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Obnubilé par l'immigration illégale, le gouvernement Trump a décidé de poursuivre en justice les migrants qui tentent de s'infiltrer aux États-Unis, qu'ils soient accompagnés ou non d'enfants. En raison de décisions rendues par les tribunaux, les enfants ne peuvent pas être envoyés dans des prisons avec leurs parents. Il ne reste donc plus, dans cette logique tordue, qu'à les séparer.

BRIAN MYLES



Le procureur général, Jeff Sessions, cite la Bible en appui de cette politique de tolérance zéro proprement répugnante. Comble du dégoût, les versets choisis (Romains, 13) sont les mêmes qui furent évoqués jadis pour justifier l'esclavage des Noirs aux États-Unis.

Aucun gouvernement n'échappe aux problèmes engendrés par l'immigration illégale. Le gouvernement Obama avait essayé aussi des critiques pour avoir fait un recours accru à des camps de détention à la frontière. Jamais les démocrates n'ont envisagé une seule seconde de séparer des enfants de leurs parents.

Les démocrates avaient multiplié les visites et les messages de prévention dans les pays d'Amérique latine, dans l'espoir de dissuader les migrants d'entreprendre un long périple qui se solderait inéluctablement par leur arrestation à la frontière, mais rien n'y fit. En matière d'immigration illégale, les politiques de tolérance zéro et leur message de dissuasion générale généraient de bien modestes résultats. Le message est trop diffus à l'échelle d'un continent, au point qu'il en devient inaudible. Et il ne décourage aucunement des centaines de milliers de gens qui fuient leur pays en quête d'un meilleur avenir.

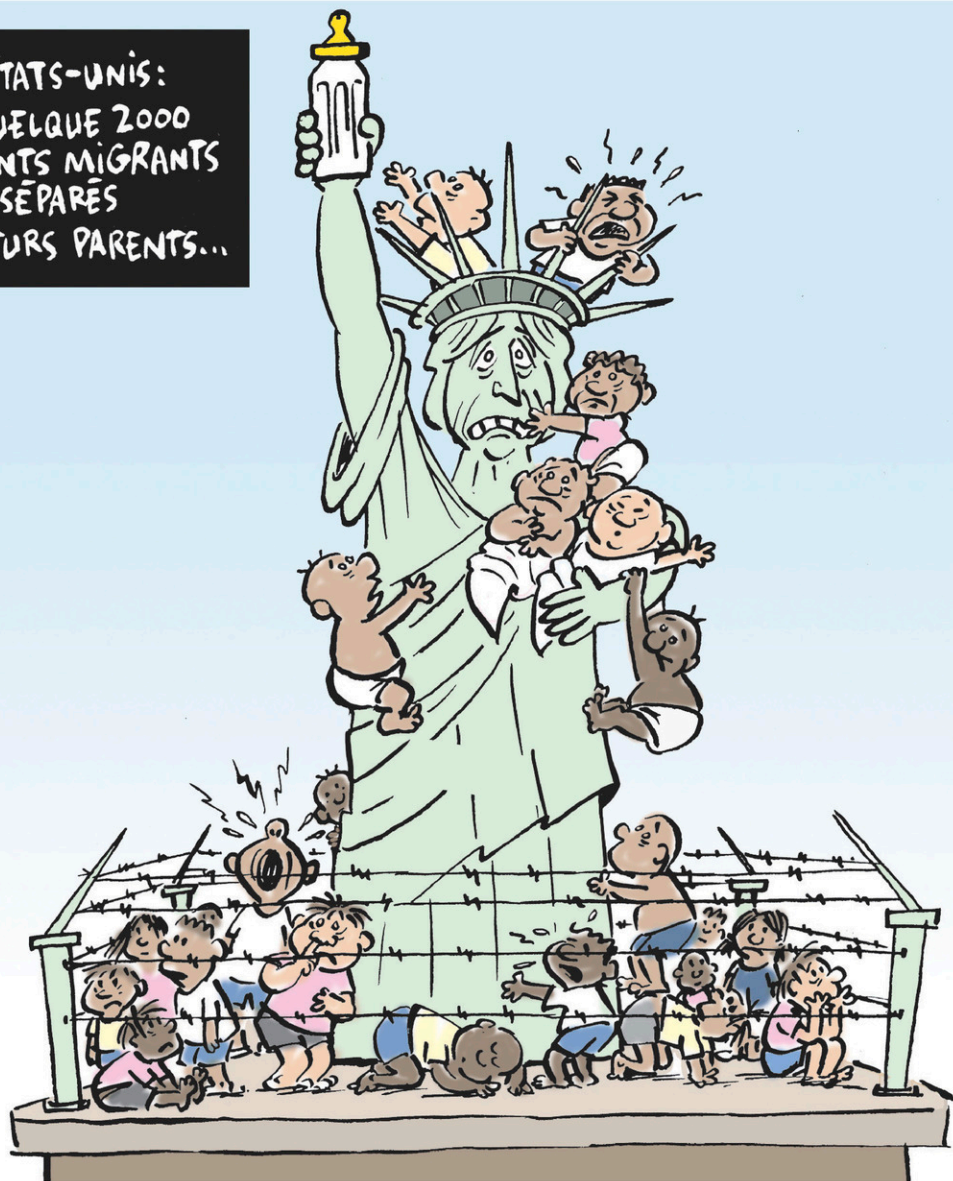
•••••

Bien qu'il soit utopique d'envisager un monde sans frontières auquel nous convie une certaine gauche, il est du devoir des pays occidentaux, dits « civilisés », d'offrir aux enfants les protections qui leur reviennent en raison de leur grande vulnérabilité, et de traiter les migrants dans le respect de leur dignité et des conventions internationales.

À l'exception de quelques fidèles au sein du gouvernement Trump, cette décision a suscité une réprobation générale, aussi bien chez les démocrates que les républicains. L'ancienne première dame Laura Bush a dénoncé une politique immorale, qui n'est pas sans lui rappeler les camps d'internement des ressortissants japonais durant la Seconde Guerre mondiale. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, ont aussi déploré ces pratiques cruelles et inadmissibles qui laisseront des enfants traumatisés.

Et Donald Trump ? Il a fait de lui-même une mauvaise caricature de Frank Underwood. Il a rejeté la responsabilité de ce fiasco « horrible » sur les démocrates, en leur reprochant leur blocage sur la réforme des politiques migratoires. Dans les faits, il suffirait d'une directive du président pour que le procureur général mette un terme à cette expérience indigne d'un pays démocratique.

Le président Trump se sert des enfants comme un instrument de négociation avec les représentants et les sénateurs qui s'opposent à sa réforme plus large des politiques migratoires. Faut-il s'en surprendre ? C'est le même homme qui pourfend ses alliés occidentaux — le Canada, l'Allemagne, la Corée du Sud et autres — pour mieux saluer la fermeté d'un despote philippin ou d'un dictateur nord-coréen. Cette fois, il ne s'attaque pas au multilatéralisme, mais à l'héritage des droits universels. Son legs sera marqué par l'indignité.

ÉTATS-UNIS:  
QUELQUE 2000  
ENFANTS MIGRANTS  
SÉPARÉS  
DE LEURS PARENTS...

## LETTRES

## Le Tanguy canadien

Le phénomène Tanguy décrit la situation de jeunes adultes qui refusent de quitter le giron familial, considérant que les avantages d'y rester minimisent les inconvénients de le quitter. Appliqué au peuple québécois, ce réflexe de vouloir demeurer canadien, tout en niant une partie de son identité liée à sa différence et à son histoire, est en train de se concrétiser dans le choix électoral à venir.

Comme l'affirmait récemment Michel David, le Québec est en phase de passer à côté du véritable changement qui résulterait de la mutation de son état de province à celui de pays. Dans le contexte actuel, les électeurs avides de « nouveautés » bombent le torse pour appuyer un CAQ qui propose des changements cosmétiques en présentant de nouveaux visages qui joueront la même pièce que celle du gouvernement précédent.

Denys Arcand, dans son film *Le confort et l'indifférence*, présentait déjà une population plus consummatrice que citoyenne [...], craignant de perdre un confort matériel qui l'emprisonne dans le déni. Pourtant, l'histoire québécoise fut faite de résistance et d'affirma-

tion pour le maintien d'une identité autour d'une langue française et d'institutions qui lui sont propres. De porteurs d'eau à celui de porteurs de culture, la société québécoise a su maintenir ses assises et inventer des avenues prometteuses d'avenir dans tous les domaines de son développement [...].

Oui, le véritable changement n'est pas dans le camp fédéraliste qui nous propose le *statu quo* avec ses confrontations, ses délais interminables, ses compromissions et la marginalisation des idéaux québécois. Offrons-nous le confort d'être chez nous dans un pays qui sera à l'image de notre différence, et où tous les Tanguy hésitants oseront tenter l'aventure de leur libération.

Marcel Perron

Nouvelleville, le 18 juin 2018

## La parole à François Gendron

Au terme d'une carrière de 42 ans, le député de 73 ans François Gendron, élu pour la première fois en 1976 avec l'équipe de René Lévesque, porte un jugement très sévère sur le Parti québécois (PQ), créé avec l'objectif de faire du Québec un pays, mais qui s'est montré inapte à faire la démonstration aux citoyens du bien-

fondé de son option. Dans un entretien accordé à La Presse canadienne, le député n'y va pas de main morte avec l'inertie du PQ eu égard à la promotion de l'indépendance, s'étonnant notamment du fait que le PQ n'a produit aucun document « substantiel » décrivant les avantages de l'accession du Québec au statut de pays depuis l'échec référendaire de 1995.

M. Gendron n'est pas tendre non plus envers ceux et celles qui fermentent à répétition des querelles à l'intérieur d'un mouvement souverainiste [...]. À ce sujet, questionné pour savoir s'il partage le constat de l'ex-chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, qui soutenait, au moment de sa démission, que le mouvement souverainiste était « malade », M. Gendron n'a que de bons mots pour la députée, une femme « de conviction », « authentique », qui « porte la cause » souverainiste.

Enfin, aux yeux de M. Gendron, il faut reprendre le bâton du pèlerin et clamer clairement et ouvertement aux citoyens ce qu'ils ont à gagner à transformer le Québec en pays. Il faut ranger dans le placard les méandres tortueux des stratégies partisanes et revenir à la base du militantisme, à savoir « sortir, parler, convaincre ».

Henri Marineau

Québec, le 18 juin 2018

## LIBREOPINION

## Le début de la fin du village de Pointe-Claire ?

CLAUDE ARSENAULT  
RÉSIDENT DE POINTE-CLAIRE  
ET CITOYEN ENGAGÉ

Le village de Pointe-Claire, riche d'une histoire qui remonte à plus de 300 ans, représente l'un des plus beaux exemples de l'évolution d'un territoire depuis la Nouvelle-France, pour le Québec et le Canada. La ville de Pointe-Claire arbore fièrement comme emblème son moulin de 1710, faisant croire ainsi qu'elle a à cœur son patrimoine, mais qu'en est-il vraiment ?

Depuis mon enfance, que j'ai passée ici même dans le village de Pointe-Claire, j'ai pu voir une vingtaine de bâtiments historiques démolis. C'est entre autres pour cette raison qu'en l'an 2000, j'ai fondé avec d'autres citoyens la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire (SSPPC). Le travail acharné et bénévole des dix-huit dernières années aura permis d'accomplir plusieurs choses importantes. Je songe tout d'abord à la préservation de plusieurs éléments essentiels de notre patrimoine, no-

tamment de l'intégrité architecturale de la *pointe claire* par l'évitement de la construction de la salle paroissiale en 2005, de même qu'à la sensibilisation de la Ville à la création du site patrimonial de la *pointe claire* en 2013 et à l'arrêt de la vente du couvent pour le transformer en appartements en 2017.

Récemment, nous avons appris que la démolition de l'Hôtel Pointe-Claire/le Pionnier, bâtiment fiché d'intérêt patrimonial, était envisagée. Dans l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Ville de Pointe-Claire, ce bâtiment est considéré comme important du point de vue historique, même si d'importantes modifications ont altéré son intégrité, et il est précisé qu'il devrait être conservé en raison de son bon potentiel de mise en valeur et être restauré comme sur les photos anciennes.

Lors de la période de questions à la réunion du conseil municipal du 5 juin dernier, des citoyens préoccupés par la situation se sont adressés au maire. Ce dernier leur a répondu qu'il n'avait pas le pouvoir de

discuter d'un projet non encore soumis au comité de démolition et que le bâtiment était de toute manière dans un piètre état, voire irrécupérable et que la Ville n'était pas en position de sauver ce bâtiment. Cependant, nous avons appris qu'un promoteur avait rencontré le maire concernant un projet de construction immobilier et d'espace commercial dans le village, se trouvant sur l'emplacement du bâtiment patrimonial de l'Hôtel Pointe-Claire/le Pionnier. Le promoteur a déclaré à CTV le 4 juin qu'il avait une entente avec la Ville pour l'acquisition du stationnement appartenant à la Ville, adjacent au Pionnier, pour construire des appartements.

Nous présumons donc que le projet a reçu l'aval des plus hautes instances de la Ville. Ainsi, le maire, qui a fait campagne sur l'importance d'une gestion de transparence avec comme slogan « *Citizens First* » et était « *not a condo man* » lors de sa campagne électorale l'année dernière, semblerait plutôt en faveur de l'im-

plantation de copropriétés maintenant dans le Village. Qu'en est-il de la transparence et du « *Citizens First* », seulement des slogans ? Comment la Ville peut-elle prétendre défendre son patrimoine si elle permet la démolition de ce bâtiment patrimonial ? Est-ce seulement l'argent qui va décider de l'avenir de ce bâtiment et de tout un village ?

## Début de la fin

Si la démolition de l'Hôtel Pointe-Claire, bâtiment d'intérêt patrimonial construit en 1900-1901, va de l'avant, ce sera le début de la fin, car ce projet tracera la voie pour d'autres projets similaires. Le 11 juin 2018, j'ai remis ma démission du poste de président et de membre du conseil d'administration de la SSPPC. J'ai pris cette décision afin de pouvoir m'exprimer ouvertement et librement, sans craindre que les ripostes de la Ville de Pointe-Claire à la suite de mes déclarations, comme par le passé, se répercutent de manière négative sur le travail de la SSPPC,

qui est le chien de garde pour la protection du patrimoine.

Force est d'admettre que l'avenir du patrimoine à Pointe-Claire est loin d'être assuré. C'est le constat que je fais, en lien avec les élus et l'administration en place à la Ville de Pointe-Claire et avec les épreuves que la SSPPC a dû traverser, au fil des années.

Il importe d'être partie prenante dans ce combat qui peut mener au début de la fin pour notre village ou au début d'une nouvelle ère de respect et de mise en valeur de sa richesse patrimoniale pour les générations à venir. Les dix-huit dernières années m'ont enseigné que le seul moyen de préserver notre patrimoine et de faire bouger les choses est l'implication des citoyens. Il est temps d'agir, car il est minuit moins une pour notre patrimoine. Il faut que tous les gens qui ont à cœur le village de Pointe-Claire s'impliquent dans ce combat et expriment auprès du maire et des élus municipaux leur volonté de préserver le patrimoine de Pointe-Claire pour les générations futures.

# Laissons la Commissaire juger des questions d'éthique

**MAXIME PELLETIER**  
CANDIDAT AU DOCTORAT EN SCIENCE  
POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
**RODOLPHE PARENT**  
CANDIDAT À LA MAÎTRISE EN SCIENCE  
POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans un vote à l'Assemblée nationale, les députés libéraux ont rejeté le rapport de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie blâmant le député Pierre Paradis pour son utilisation des allocations de logement. Ce faisant, ils lui ont évité de payer l'amende que recommandait la Commissaire. Lorsque vient le temps de juger si l'un de leurs collègues a commis une faute éthique, ce sont donc les députés eux-mêmes qui ont le dernier mot.

Résumons d'abord les faits. Dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale, la Commissaire à l'éthique blâme Pierre Paradis pour une utilisation fautive de ses allocations de logement et recommande de lui imposer une pénalité de 24 443 \$. Les députés libéraux expliquent avoir en main un avis juridique externe affirmant au contraire que les actes de Pierre Paradis ne contreviennent pas au code de déontologie, et ils votent contre le rapport. Ce dernier devant être entériné aux deux tiers des voix et les libéraux ayant une majorité à l'Assemblée nationale, le rapport est rejeté. La Commissaire, sentant son institution entière attaquée, diffuse un communiqué dans lequel elle dénonce le danger que précède ce rejet. En réponse, Pierre Paradis met en demeure la Commissaire et lui demande de se rétracter, expliquant que le vote en Chambre démontre qu'il n'a rien à se reprocher.

Comment en est-on arrivé là? Lorsque les scandales en lien avec l'éthique font la manchette, la pression est forte sur les politiciens pour que ceux-ci créent des chiens de garde en matière d'éthique. C'est ce que les libéraux ont fait en 2010 en adoptant un code d'éthique en pleine crise ayant mené à la création de la commission Charbonneau. Cependant, ces organismes manquent souvent de moyens afin de faire appliquer les règles. C'est ce qui s'est passé lors de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie : ce dernier prévoit que les sanctions pour infractions au code d'éthique ne s'appliquent que si elles sont entérinées par un vote aux deux tiers de l'Assemblée nationale. En adoptant ce code, les élus ont donné l'impression d'agir en matière



Les députés libéraux ont rejeté le rapport de la Commissaire — et ont exempté Pierre Paradis de payer l'amende — sur la base d'un avis juridique commandé par le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier.

JACQUES BOISSINOT  
LA PRESSE  
CANADIENNE

d'éthique tout en conservant le pouvoir ultime de s'autoréguler sur cette question.

## Conflits d'intérêts et partisanerie

Le vote en Chambre pour décider des sanctions à imposer à son ou sa collègue est problématique pour au moins deux raisons. D'abord, il est évident que permettre aux députés de voter sur les recommandations du Commissaire à l'éthique pose un énorme problème de conflits d'intérêts. Les politiciens ne sont pas différents des autres groupes de la société et ont une tendance naturelle à protéger les intérêts de leur groupe. Cette propension à la protection des membres d'un même groupe professionnel a été observée amplement chez les ingénieurs et les policiers au cours des dernières années. De la même manière que nous avons décidé récemment de créer un Bureau des enquêtes indépendantes pour enquêter sur les faux pas chez les policiers, nous devrions retirer aux politiciens le privilège de juger les manquements de leurs collègues.

Le second problème avec le système actuel est qu'il permet à la partisanerie de s'immiscer dans les débats

éthiques. Étant donné la présence d'une ligne de parti très stricte dans notre système politique, il faut s'attendre à ce que les votes concernant les questions d'éthique suivent les fractures partisans. On l'a d'ailleurs vu cette semaine alors que les deux partis d'opposition ont appuyé le rapport de la Commissaire, tandis que les députés du Parti libéral du Québec s'y sont opposés en bloc. À long terme, cette politisation a des conséquences néfastes. Lorsque les enjeux éthiques deviennent politisés, élus et citoyens ont tendance à percevoir les blâmes éthiques envers des membres de leur parti comme des attaques partisans, et donc à les balayer du revers de la main. Or, les questions d'éthique devraient au contraire traverser les lignes partisans et s'élever au-dessus de celles-ci. Tant que les élus auront la possibilité de se prononcer sur les sanctions à adopter, une telle élévation sera improbable.

## Une situation à corriger

La mise en demeure qu'a fait parvenir Pierre Paradis à la Commissaire à la déontologie et à l'éthique illustre bien l'incongruité de la situation. « Votre

**Votre rapport n'a pas été adopté et [...] par conséquent il n'est pas possible d'affirmer que j'ai commis un quelconque manquement**

PIERRE PARADIS



rapport n'a pas été adopté et [...] par conséquent il n'est pas possible d'affirmer que j'ai commis un quelconque manquement », y clame M. Paradis. Ainsi, selon cette logique, le fait que ses anciens collègues du PLQ aient refusé d'entériner le rapport signifie que les conclusions de la Commissaire n'ont aucune importance en soi. En mettant ainsi en opposition l'interprétation de la Commissaire par rapport au jugement de ses pairs, Pierre Paradis mine la crédibilité et la confiance dont la Commissaire a besoin afin de s'acquitter adéquatement de sa tâche.

Chers députés et députées, l'objectif avoué du Code de déontologie était de restaurer la confiance du public envers vous. Or, rien n'encourage davantage le cynisme que de voir des élus se protéger entre eux lorsqu'ils commettent une faute éthique. Il est temps de tirer des leçons de cet épisode peu reluisant. Rendez la Commissaire réellement indépendante en modifiant la Loi afin que ses rapports n'aient plus besoin de votre assentiment pour être contraignants. Si la confiance du public vous tient réellement à cœur, la situation actuelle ne peut pas durer.

# La démission des cégeps francophones devant l'anglais

**NICOLAS BOURDON**  
PROFESSEUR AU COLLÈGE  
DE BOIS-DE-BOULOGNE

Les cégeps ne sont soumis à aucune norme nationale en matière de langue d'enseignement. Ils se sont pour la plupart dotés d'une politique de valorisation de la langue française, mais celle-ci peut être facilement abrogée par la direction d'un établissement. Le cégep de Sainte-Foy a ainsi modifié, en juin 2017, sa politique de valorisation de la langue française : le français n'est désormais plus la seule langue d'enseignement, mais bien la langue « prépondérante ». Ce changement permet à l'établissement de créer deux nouveaux DEC où, cette fois, c'est l'anglais qui tient une place importante...

La popularité des programmes bilingues au collégial continue de s'accroître avec la signature d'une entente en gestion de commerce entre le cégep de Limoilou et le cégep Saint-Lawrence en janvier 2018. D'autre part, des DEC bilingues sont déjà solidement implantés dans les collèges privés : les collèges Mérici, O'Sullivan (Montréal et Québec), LaSalle, Sainte-Anne et Lafèche en offrent. De plus, des partenariats de DEC bilingues existent en tourisme entre le cégep de Limoilou et le cégep St-Lawrence, en sciences de la nature et sciences humaines entre Saint-Laurent et Vanier.

Les DEC bilingues sont vantés par les directions collégiales comme le moyen de « devenir bilingue ». Il faut détruire le mythe véhiculé par cette vision : les étudiants qui s'engagent dans un parcours

## Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *L'Action nationale*, mai 2018, volume CVIII, n° 5.

bilingue au cégep sont, pour la très grande majorité, déjà bilingues. Rappelons que l'anglais est une matière obligatoire à partir de la première année du primaire et qu'au secondaire les élèves sont exposés à au moins 100 heures d'anglais chaque année pour un total d'au moins 500 heures à la fin des cinq années. Ajoutons à cette exposition déjà grande à la langue de Shakespeare, le fait que certaines écoles primaires offrent l'anglais intensif en sixième année du primaire et on obtient un total considérable de 1200 heures d'anglais, selon le chroniqueur Mario Asselin. Enfin, au collégial, la réforme Robillard de 1993 a imposé deux cours d'anglais nécessaires à l'obtention d'un DEC.

En analysant les chiffres de Statistique Canada, le mathématicien Charles Castonguay notait que « [...] parmi les 20-29 ans au Québec en 2011, 78 % des anglophones se déclaraient bilingues, comparé à 57 % des francophones. Dans la région de Montréal, l'écart se rétrécit encore plus, à 80 % et 70 % respectivement. Dans l'île, c'est 78 % et 79 % ». Dans ce contexte, on comprend que l'augmentation de l'offre de



**Le « réseau » collégial n'a de réseau que le nom. Les cégeps sont plutôt des entités autonomes qu'aucun lien de solidarité ne réunit.**

cours en anglais dans les cégeps répond davantage aux besoins d'étudiants qui désirent faire leurs études collégiales en anglais plutôt qu'à un désir légitime de maîtriser la langue de Shakespeare.

En vérité, cette course à l'anglicisation des cégeps francophones n'est pas le fruit d'une réflexion collective éclairée sur l'offre de cours en anglais et le niveau de bilinguisme des jeunes Québécois. Le taux de bilinguisme n'a jamais été aussi élevé au Québec et il continue de croître : on ne peut donc pas prétendre sans rire que les étudiants francophones et allophones ne sont pas exposés à l'anglais et qu'ils ne l'apprennent pas ! Les directions des cégeps francophones, particulièrement sur l'île de Montréal, sont tout simplement paniquées. Leurs murs sont vides, alors que les murs des cégeps anglophones débordent.

## Démission

Plutôt que de respecter leur âme francophone, ils se transforment et s'anglicisent pour attirer plus d'étudiants. Bref, ils démissionnent. On n'a entendu aucun cégep francophone militer pour le respect des devis (nombre limite d'étudiants imposés à chaque cégep), que les cégeps anglophones dépassent outrageusement, ou pour l'imposition de la loi 101 au cégep, solution qui apporterait pourtant une solution durable à la baisse d'effectifs à laquelle ils font face. Aucun regroupement de cégeps francophones n'a eu lieu pour juguler la crise. Personne ne s'est levé pour dire : « Nous devons trouver des solutions

ensemble et ces solutions doivent être globales et bénéfiques pour tous les cégeps francophones du réseau. »

Le « réseau » collégial n'a de réseau que le nom. Les cégeps sont plutôt des entités autonomes qu'aucun lien de solidarité ne réunit. Les cégeps francophones, en particulier, se livrent une concurrence féroce, et les DEC bilingues sont au cœur de cette compétition : c'est à qui sera le plus bilingue, le plus rapidement. Quant à Hélène David, ministre de l'Éducation supérieure, fidèle aux mantras néo-libéraux du laisser-faire et de l'individualisme qui caractérisent sa formation politique, elle n'impose aucune balise aux DEC bilingues et elle ne fait que répéter que les cégeps ont toute la latitude voulue pour en créer.

Il y a cinquante ans, la création des cégeps a permis à des milliers de francophones d'accéder à l'éducation supérieure : les cégeps ont joué un rôle libérateur à cette époque. En revanche, en anglicisant toujours davantage leur offre de cours au détriment du français et en présentant cette anglicisation comme si elle était la plus belle invention après la roue, les cégeps francophones, loin d'être les vecteurs « d'ouverture et de diversité » qu'ils se targuent d'être, rétrécissent l'horizon des étudiants québécois et participent plutôt au mouvement général de standardisation culturelle par l'anglais auquel le Québec se doit de faire face impérieusement.

Des commentaires ou des suggestions pour Des Idées en revues? Écrivez à [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com)



Selon l'OMS, les joueurs compulsifs sont incapables de se détacher de leur ordinateur, appareil mobile ou console de jeu, au point d'abandonner toute vie sociale et de mettre en danger leur santé.

KAMIL ZIHNIOLU ASSOCIATED PRESS

### III CYBERDÉPENDANCE

# Reconnaître pour mieux soigner

En légitimant le trouble du jeu vidéo, l'OMS ouvre la porte à de meilleurs traitements

**La dépendance au jeu vidéo est désormais une maladie. Voilà une bonne nouvelle, se réjouissent des intervenants, tant du côté de la communauté des gamers que du milieu de la santé au Québec. En ajoutant « le trouble du jeu vidéo » à son classement, l'OMS ouvre la voie à une meilleure reconnaissance de ce mal moderne, ce qui pourrait mener à de meilleurs traitements.**

MARIE-LISE ROUSSEAU  
LE DEVOIR

# A

ctuellement, il n'existe pas d'offre élargie de services pour soigner la cyberdépendance au Québec. « Les régions y vont selon les demandes. Il est parfois difficile d'accéder aux ressources et il manque d'information », résume le coordonnateur des services professionnels au Grand chemin, Miguel Thériault. Ce centre d'hébergement traite environ 250 cyberdépendants chaque année, majoritairement des adolescents. Une plus grande connaissance du problème permet d'espérer de meilleurs services, avance-t-il. « Ça ne changera pas du jour au lendemain, mais ça nous dirige vers un ordre de service mieux structuré, dont l'ensemble des Québécois pourrait bénéficier », dit-il.

Ce souhait est partagé par plusieurs intervenants, dont le président de la Fédération québécoise des sports électroniques, Patrick Pigeon. La dépendance aux jeux vidéo est dans le collimateur de la fédération depuis sa fondation, il y a deux ans, précise-t-il.

Elle préoccupe également la joueuse professionnelle, réputée mondiale pour ses exploits virtuels, Stéphanie Harvey.

« Présentement, c'est une réalité très difficile à quantifier et à définir, constate la porte-parole de DreamHack Canada, le plus grand festival de gamers au pays. En rendant le sujet "officiel", on aura de meilleures ressources pour comprendre et aider. »

Même son de cloche chez le président de la campagne électorale du Parti libéral du Québec, Alexandre Taillefer, qui a fait de l'accès aux soins de santé mentale son cheval de bataille depuis que son fils Thomas, qui souffrait de cyberdépendance, s'est enlevé la vie en 2015. Selon lui, il s'agit d'une occasion en or pour les parents d'établir un dialogue avec leurs jeunes.

« On ne se réjouit jamais quand il y a un problème de santé », souligne pour sa part le chercheur à la Direction de la santé publique de Montréal, Jean-Fran-

çois Biron. Néanmoins, lui aussi applaudit la reconnaissance de cet enjeu, qui permettra selon lui de mieux le définir et le comprendre.

La présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, Christine Grou, abonde dans le même sens. Selon elle, la classification de l'OMS pourrait faire de la dépendance aux jeux vidéo un véritable enjeu de santé publique.

#### Mince ligne

L'OMS définit le trouble du jeu vidéo comme un « comportement [...] qui se caractérise par une perte de contrôle sur le jeu, une priorité accrue accordée au jeu, au point que celui-ci prenne le pas sur d'autres centres d'intérêt et activités quotidiennes ».

Comme pour toute forme de dépendance, la ligne est mince entre l'usage récréatif et malade, entre la passion et la maladie. M. Thériault observe chez les jeunes soignés au Grand chemin les mêmes symptômes de sevrage que pour d'autres formes de dépendance. « On voit énormément d'obsession, d'angoisse et de stress. »

**Alexandre Taillefer va un peu plus loin en souhaitant que davantage de responsabilités incombent aux compagnies qui développent des jeux vidéo**

« C'est très complexe de tracer une ligne, surtout au niveau des sports électroniques, qui demandent beaucoup de temps, les joueurs professionnels s'entraînant plusieurs heures par semaine. En ayant une reconnaissance officielle, ça va être plus facile d'identifier qui est vraiment à risque », estime M. Pigeon.

Le jeu vidéo est un puissant moyen d'évasion, note-t-il. « N'importe quel jeu fait une coupure avec la réalité. »

Lui-même a déjà consacré une quarantaine d'heures par semaine à la pratique du jeu vidéo tout en occupant un emploi à temps plein. Mais il n'est pas devenu accro pour autant. « C'est une passion, mais je me contrôlais », explique-t-il.

En 20 ans de gaming, il a toutefois vu certains de ses proches basculer dans la dépendance. « J'ai des amis qui ont tout perdu à cause du jeu », assure-t-il.

Stéphanie Harvey insiste sur l'importance de maintenir un équilibre, tant « dans le jeu qu'en dehors du jeu ».

La dépendance aux jeux vidéo ne concerne « qu'une petite minorité » des joueurs, a souligné l'OMS lundi. Le phénomène étant récent, il n'est pas encore documenté au Québec, mais on estime qu'il touche moins de 3 % des gamers dans le monde.

Néanmoins, si l'organisation a ajouté le trouble du jeu vidéo à son classement, « c'est parce qu'une croissance de la problématique a été portée à l'attention des experts », fait valoir Christine Grou.

Ceci n'est pas une raison pour stigmatiser les joueurs, prévient-elle. « Il ne faudrait pas sombrer dans un contexte où chaque fois [qu'un parent] voit ses ados sur une console, il s'inquiète et les amène en consultation. »

M. Biron rappelle que les adolescents sont à un âge caractérisé par la recherche de nouvelles expérimentations. « L'usage peut être transitoire. Un jeune peut se faire de nouveaux amis et arrêter de jouer », cite-t-il en exemple.

#### La suite des choses

Maintenant que le trouble du jeu vidéo est officiellement reconnu, on peut s'attendre à ce que cette maladie soit davantage documentée au cours des prochaines années, avance M<sup>me</sup> Grou.

Québec travaille présentement à l'élaboration d'un plan de lutte contre les dépendances.

« La cyberdépendance est un nouvel enjeu dans notre société sur lequel nous nous penchons », a déclaré la directrice des communications du cabinet du ministre de la Santé, Marie-Eve Morneau, au *Devoir*.

Miguel Thériault rêve que des outils comparables à DEP-ADO (utilisé dans les écoles pour aborder les dépendances à l'alcool et aux drogues) voient le jour afin de mieux détecter les signes de cyberdépendance chez les jeunes. « Ceux qui reçoivent des services actuellement sont ceux pour qui la situation est grave », soutient-il.

Selon lui, la prochaine étape serait de reconnaître d'autres formes de cyberdépendances au même titre que le trouble du jeu vidéo, notamment celle aux réseaux sociaux, qui touche beaucoup de jeunes adolescentes, observe-t-il.

Alexandre Taillefer va un peu plus loin en souhaitant que davantage de responsabilités incombent aux compagnies qui développent des jeux vidéo, parfois conçus pour être addictifs. « Ça ouvre la porte à la création d'une jurisprudence en la matière », avance-t-il.

## La dépendance aux jeux vidéo reconnue comme une maladie

MARLOWE HOOD  
À PARIS  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Passer des jours et des nuits sur sa console, et oublier de manger ou de dormir... La dépendance aux jeux vidéo a été reconnue lundi comme une maladie à part entière par l'Organisation mondiale de la santé, permettant aux joueurs compulsifs de bénéficier de soins.

« Après avoir consulté des experts dans le monde entier, et avoir examiné la littérature de manière exhaustive, nous avons décidé que ce trouble devait être ajouté », a déclaré le directeur du département de la Santé mentale et des toxicomanies de l'OMS, Shekhar Saxena.

Le « trouble du jeu vidéo » a donc intégré la 11<sup>e</sup> version de la Classification internationale des maladies (CIM, en anglais ICD), première mise à jour globale de cette nomenclature depuis le début des années 1990.

L'OMS avait publié dès janvier une définition de ce trouble, en annonçant son projet de reconnaître cette maladie.

Ce trouble est, selon elle, « un comportement lié à la pratique des jeux vidéo ou des jeux numériques, qui se caractérise par une perte de contrôle sur le jeu, une priorité accrue accordée au jeu, au point que celui-ci prenne le pas sur d'autres centres d'intérêt et activités quotidiennes, et par la poursuite ou la pratique croissante du jeu en dépit de répercussions dommageables ».

Pour établir le diagnostic, ce comportement extrême doit avoir des conséquences sur les « activités personnelles, familiales, sociales, éducatives, professionnelles », et « en principe, se manifester clairement sur une période d'au moins 12 mois ».

Ces joueurs compulsifs sont incapables de se détacher de leur ordinateur, appareil mobile ou console de jeu, au point d'abandonner toute vie sociale et de mettre en danger leur santé. Certains en sont même morts d'épuisement, faute d'avoir fait des pauses.

#### Les scientifiques divisés

Quelque 2,5 milliards de personnes dans le monde jouent aujourd'hui aux jeux vidéo. Mais le trouble ne touche qu'une « petite minorité », a souligné le responsable de l'OMS, ajoutant : « Nous ne disons pas que toute habitude de jouer aux jeux vidéo est pathologique. »

Depuis Pong en 1972 jusqu'à Fortnite ou FIFA 18, le jeu vidéo a connu une croissance fulgurante. Le chiffre d'affaires de l'industrie a atteint 108 milliards de dollars en 2017, le double de celui du cinéma en salles, d'après le cabinet spécialisé Superdata.

La communauté scientifique est divisée sur l'existence ou non de ce « trouble du jeu vidéo ». Dans une étude publiée cette année sur le site Internet de la Société pour l'amélioration des sciences de la psychologie (États-Unis), 36 chercheurs ont jugé les preuves insuffisantes. « Sachant l'importance de la nomenclature des diagnostics et son incidence plus large sur la société, nous exhortons nos collègues de l'OMS à se ranger à la prudence pour le moment et à retarder la formalisation », écrivaient-ils.

Sans surprise, l'industrie du jeu vidéo est également contre. « Le processus de l'OMS pêche par son opacité, a de graves défauts, et manque de fondement scientifique », affirmait dans un communiqué en mars le directeur général de l'Entertainment Software Association, Michael Gallagher.

# LEDEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16h30  
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

#### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

#### Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

#### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

#### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

#### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com